

**ENTENTE ENTRE LE COMITÉ COORDONNATEUR DU FORUM CITOYEN
POUR LA RÉFORME DE LA JUSTICE
ET
LE PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
(PNUD)**

Préambule

En 2001, le PNUD a encouragé la formation du « Comité Coordonnateur du Forum Citoyen », composé de 3 organisations de la société civile, le Centre Oecuménique des Droits de l'Homme (CEDH), Haïti Solidarité Internationale (HSI) et la Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (JILAP), toutes nées de la résistance à l'oppression à l'époque des Duvalier et du Coup d'Etat et ayant déjà mené des actions communes.

L'objectif du Comité et du PNUD, réunis au sein d'un espace appelé Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice, conçu comme un espace de dialogue et de proposition, est de permettre à la société civile organisée de participer à la conception des politiques publiques. Sans nier le rôle des pouvoirs publics dans la création de la loi, le Forum Citoyen entend permettre la participation des citoyens au processus d'élaboration de la norme et d'établissement des institutions démocratiques.

Le PNUD, par une précédente Entente signée en août 2003, pour une durée d'un an renouvelée une fois et qui a été poursuivie tacitement jusqu'à date par les parties, a reconnu formellement l'existence du Comité Coordonnateur comme entité de coordination des activités du Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice. Par cette Entente, le Comité Coordonnateur exprimait sa volonté de collaborer avec le PNUD pour œuvrer à une réforme structurelle et participative de la Justice.

Les étapes du Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice

Phase I du projet 2001/2003 (financement PNUD et ACDI) :

Fin 2001, le Comité et le PNUD ont défini un cadre méthodologique de consultation des organisations de la société civile (droits humains, syndicats et paysans, acteurs judiciaires, intellectuels). Lors de ce 1^{er} Forum, le Comité et les participants ont alors revendiqué la nécessité de la participation de la société civile organisée et des citoyens à la réforme de la justice.

En 2002, lors du 2^e Forum, le Comité et les participants ont fixé leur système de valeurs : 1) la dignité de la personne humaine est la valeur fondamentale sur laquelle doit s'édifier la réforme de la justice; 2) la réforme de la justice est structurelle, elle participe de la réforme de l'Etat et de ses pratiques; 3) le citoyen est l'acteur principal du système de justice, la méthodologie de la réforme doit donc être participative.

En 2003, le Comité et les participants du 3^e Forum ont adopté un diagnostic commun de la justice, qualifiée d'excluante, formaliste, bureaucratique et arbitraire et ont posé comme objectifs de la réforme une justice accessible à tous, transparente et efficace, indépendante et respectueuse des personnes. La même année, au cours du 4^e Forum, ont été systématisés les dysfonctionnements de la justice en cinq problèmes-clé, qui seront étudiés lors de Forums suivants : 1) Le pouvoir judiciaire est dépendant des autres pouvoirs ;

- 2) L'enquête est souvent déficiente et n'aboutit à aucun résultat ;
- 3) L'Etat n'assure pas l'accès des justiciables à l'aide juridique;
- 4) La justice est corrompue ;
- 5) La justice n'est pas proche des citoyens. Elle est inaccessible.

Phase II du projet 2004/2006 (financement PNUD et UE) :

De 2004 à juin 2006 ont été organisés trois cycles de consultation visant à recueillir les vécus citoyens et les propositions de réforme relatifs à l'indépendance du pouvoir judiciaire (5^e Forum, juillet 2004), à la réforme de la procédure pénale (6^e Forum, avril 2005), à la définition d'un système d'aide juridique efficace (7^e Forum, novembre 2005).

Depuis début 2006, les activités portent sur le plaidoyer des propositions de réforme, notamment autour du Pacte pour la Réforme de la Justice. Le Comité Coordonnateur recherche l'adhésion des organisations de la société civile autour de ce Pacte, afin de faire pression sur les parlementaires, pour qu'ils ouvrent le débat sur la réforme structurelle de la justice, en adoptant un agenda public et une méthodologie participative garantissant l'expression des acteurs de la réforme.

2 conférences de presse, 6 émissions de radio, 2 émissions de télévision, 2 réunions avec des organisations de la société civile ont été réalisées au sujet du Pacte et un Forum Citoyen Extraordinaire est en préparation « Pour une réforme participative de la Justice », à l'attention des parlementaires, auxquels sera remis le Pacte signé par les organisations de la société civile (octobre ou novembre 2006).

Le site du Forum Citoyen a été créé et est régulièrement actualisé : www.forumcitoyen.org.ht

Phase III du projet 2007-2008 :

Dans le cadre de la transition sur les 18 prochains mois, la réforme de la justice sera l'un des piliers de la réforme de l'Etat et de la mise en place des nouvelles institutions démocratiques.

L'objectif de la Phase III du projet sera d'assurer une réforme de la justice inclusive, via la participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques rationnelles et légitimes et via l'institutionnalisation des rapports Parlement - Société civile dans le cadre de la réforme de la justice, permettant la stabilité sociale et institutionnelle. Cette phase sera axée sur la transmission de la demande de justice, cristallisée dans les propositions citoyennes de réforme à la sphère politique, en partenariat avec les médias, et ce, en parallèle de la poursuite des travaux de consultation sur les deux derniers problèmes-clé de la Justice.

Des financements sont actuellement recherchés par le PNUD pour mettre en œuvre cette Phase III. La présente Entente vise donc à organiser les rapports et les activités des parties dans le cadre de la phase intérimaire de juillet à décembre 2006.

I. Les Parties à l'Entente

1. Le PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, ci-après désigné le PNUD, à travers son projet « Appui au renforcement des organisations de la Société Civile dans le cadre de leur participation dans le processus de la réforme de la justice », mis en œuvre par la composante Emergence des Acteurs du projet Etat de droit du PNUD, ci-après désigné le PNUD.

Et

2. Haïti Solidarité Internationale (HSI), Centre Oecuménique des droits Humains (CEDH) et la Commission Nationale Justice et Paix (JILAP) agissant par leurs représentants respectifs en vue de cette entente et de constituer le COMITÉ COORDINATEUR DU FORUM CITOYEN POUR LA RÉFORME DE LA JUSTICE, ci-après désigné le Comité ;

II. De l'objet de l'Entente

L'Entente a pour objet de formaliser les rapports de coopération entre le Comité et le PNUD et de préciser les engagements des Parties et les mécanismes de coordination dans la réalisation des activités relatives au processus de la réforme de la justice

III. Des engagements des Parties

Le Comité s'engage à :

- Définir et construire avec les autres organisations de droits humains, les autres secteurs de la société civile et les acteurs des trois pouvoirs de l'Etat une vision de la réforme de la justice, à partir des travaux de diagnostic de la réforme déjà réalisés ;
- Déterminer les champs d'activités pour la réalisation des Forums Nationaux pour la réforme de la Justice;
- Coordonner et assurer la réalisation des différentes activités du Forum ;
- Restituer les produits des différentes activités du Forum aux groupes de bases ;
- Établir des mécanismes de pérennité du Comité et de ses activités dans le cadre du processus de la réforme de la Justice.

De son côté le PNUD s'engage à:

- Contribuer au renforcement continu du Comité, par un appui technique, via l'Unité technique issue de la Composante Emergence des Acteurs;
- Appuyer le Comité pour la réalisation des activités du Forum définies conjointement ;
- Appuyer le Comité dans ses rapports avec d'autres secteurs de la vie nationale, des acteurs des trois pouvoirs et des organismes et intervenants internationaux, dans le champ de la réforme de la Justice;
- Tenir le Comité régulièrement informé des états financiers relatifs aux activités du projet mises en œuvre dans le cadre de la présente Entente;
- Appuyer les recherches de financement et de partenariat avec les agences de coopération bi et multilatérales pour la continuité du processus engagé.

IV. De la coordination des activités entre les Parties

Les Parties s'entendent sur les mécanismes de coordination suivants :

- Sur la base du plan de travail (annexe 1), les activités seront conçues et mises en œuvre conjointement;
- En ce qui concerne les consultations techniques (nationales et internationales) retenues dans le cadre des activités prioritaires, les termes de référence seront élaborés conjointement par le PNUD et le Comité. Le PNUD et le Comité procéderont aux recrutements éventuels, selon les procédures en vigueur. La priorité aux consultations sera accordée aux organisations membres du Comité dans la mesure où ces dernières en ont la compétence ;
- Dans le cadre des démarches entreprises auprès des agences de coopération bi et multilatérales il sera établi une coordination étroite ;
- Participer aux deux réunions hebdomadaires de coordination et de travail ;
- Au cas par cas, des réunions extraordinaires pourront être tenues.

V. Du financement des activités prévues par le plan de travail

Le PNUD garantit le financement de son appui technique au cours de la période couverte par l'Entente, et éventuellement de certaines activités. Le financement des activités du Comité Coordonnateur sera recherché auprès de bailleurs de fonds. La recherche du financement de la Phase 3 est actuellement en cours.

VI. De la durée de l'Entente

L'Entente s'étend du 1^{er} juillet au 31 décembre de l'année en cours. Toute prolongation dans le temps de l'Entente fera l'objet d'un avenant d'un commun accord des deux parties.

VII. De l'étendue de l'Entente

Aucune des deux parties ne peut engager l'autre dans des activités autres que celles prévues aux clauses de la présente Entente, sauf accord des parties entre elles. En cas de conflits, les parties pourront convoquer une rencontre extraordinaire pour statuer et trouver un accord.

Faite à Port-au-Prince, le _____ juillet 2006, en cinq originaux de quatre pages, dûment signés par les représentants des Parties

Pour le PNUD :

Pour le Comité :

Adama Guindo
Représentant Résident

Ian HANSSENS
Directeur national/JILAP

Jean-Claude BAJEUX
Directeur/CEDH

Jean LHÉRISSON
Directeur exécutif/HSI